

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2024

Le Conseil municipal s'est réuni le 10.04.2024 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du : 3 Avril 2024

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : URBAN Michel, BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSZCZYNSKI Céline, BECKER Mélanie, ERHARD André, DUCLERMORTIER Denis, ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre,

Procuration : GOBILLOT Matthieu à BECKER Mélanie,

Absent : GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance : CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/03/2024
2. Présentation et adoption du compte de gestion « école » 2023
3. Présentation et adoption du compte administratif « école » 2023
4. Affectation du résultat « école »
5. Présentation et adoption du compte de gestion « commune » 2023
6. Présentation et adoption du compte administratif « commune » 2023
7. Affectation du résultat « commune »
8. Présentation et vote « tarifs périscolaires 2024 »
9. Présentation et vote « participation des communes au fonctionnement du groupe scolaire 2024 »
10. Préparation et vote du budget 2024 « école »
11. Préparation et vote du budget 2024 « commune »
12. Divers

Déroulé :

En préambule Monsieur le Maire, Michel Urban, revient sur le conseil municipal du 26 mars 2024 en s'excusant pour son emportement suite à l'échange vif entre lui et Madame BERGER Delphine.

1) [Approbation du conseil municipal du 26 mars 2024 :](#)

Le conseil a approuvé à 8 voix POUR et 2 abstentions.

2) [Compte de gestion de l'école 2023 :](#)

Monsieur BECKER Cyrille explique et déroule le compte de gestion de 2023 du regroupement scolaire :

- En clôture de l'exercice en fonctionnement : 45 215,70 €
 - En clôture de l'exercice en investissement : 2 151,66 €
-

Pendant les explications du compte, Monsieur BENOIT Pierre fait remarquer que le retour de production d'électricité sur la facturation des panneaux photovoltaïques ne sont pas cohérents au vu des estimations faites au moment du projet et de l'installation ; les estimations étaient de 6 à 7 000 € alors que le dernier retour UEM montre un retour de production pour un montant environ de 4 400 €. Monsieur BENOIT Pierre demande de revoir pourquoi la production d'électricité n'est pas à la hauteur des estimations.

Délibération du compte de gestion pour l'école 2023 : le conseil approuve à 10 voix POUR.

3) [Compte administratif de l'école 2023 :](#)

Monsieur le Maire, URBAN Michel quitte la séance.

Monsieur BECKER Cyrille explique et déroule le compte administratif de 2023 du regroupement scolaire.

Délibération du compte administratif pour l'école 2023 : le conseil approuve à 9 voix POUR.

4) Affectation du résultat école :

Délibération d'affectation du résultat pour l'école 2023 : le conseil approuve à 10 voix POUR.

5) Compte de gestion de la commune 2023 :

Monsieur BECKER Cyrille explique et déroule le compte de gestion de 2023 de la commune. Avec le report de 2022 et les emprunts de 2023/2027 le résultat 2023 est de :

-
- En clôture de l'exercice en fonctionnement : 123 847, 53 €
 - En clôture de l'exercice en investissement : 257 492, 19 €
 - Total à la clôture de l'exercice : 381 339, 72 €

Délibération du compte de gestion de la commune 2023 : le conseil approuve à 10 voix POUR.

6) [Compte administratif de la commune 2023 :](#)

Monsieur le Maire, URBAN Michel quitte la séance.

Monsieur BECKER Cyrille explique et déroule le compte administratif de 2023 de la commune.

Délibération du compte administratif pour l'école 2023 : le conseil approuve à 9 voix POUR.

7) [Affectation du résultat commune 2023 :](#)

Délibération d'affectation du résultat pour la commune 2023 : le conseil approuve à 10 voix POUR.

8) [Tarifs périscolaires 2024 :](#)

BECKER Cyrille demande à BECKER Mélanie le retour qu'elle a eu de l'école car le conseil municipal ne voulait pas augmenter les tarifs lors d'un précédent conseil municipal mais Madame BECKER Mélanie donne une feuille avec augmentation du prix des tarifs qu'elle a reçue de Madame BOUCHE Anne du périscolaire. Cependant n'ayant aucun retour de la société ADEPPA concernant une augmentation des repas à la cantine. Le conseil municipal décide de ne rien changer pour le moment et de revoir les tarifs sur un conseil ultérieur.

9) Participation des communes au fonctionnement du regroupement scolaire :

Monsieur BECKER Cyrille expose le détail des élèves de chaque commune du regroupement : Fouligny, Raville et Servigny lès Raville. De ce fait il explique la répartition et la dotation de chaque commune pour le regroupement scolaire :

Budget voté à hauteur de 128 000,00 € pour 2024

- Fouligny : 20,42 % soit 26 137,60 €
 - Raville : 26,70 % soit 34 176,00 €
 - Servigny lès Raville : 52,88 % soit 67 686,40 €
-

Délibération pour la participation des communes : le conseil approuve 10 voix POUR.

10) Budget regroupement scolaire 2024 :

Monsieur BECKER Cyrille présente le budget pour le regroupement scolaire qui est à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

L'école demande à la mairie l'achat d'un écran blanc pour rétroprojecteur et de téléphones.

Délibération pour le budget 2024 du regroupement scolaire : le conseil approuve à 10 voix POUR.

11) [Budget de la commune 2024](#) :

Monsieur BECKER Cyrille présente le budget pour la commune qui est à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Les travaux envisagés pour la commune en 2024 : Eglise = devis pour une cloche et pour les paratonnerres, devis pour le broyage, devis TP Colle, voir à faire des travaux de consolidations sur le pont allant vers Fouligny.

Délibération pour le budget 2024 de la commune : le conseil approuve à 10 voix POUR.

12) [Divers](#) :

Monsieur DUCLERMORTIER Denis a assisté à une réunion à la CCHCPP au sujet des ordures ménagères, il parle d'un changement de collecte des déchets (2 bacs chez les usagers et la suppression des points de collectes papiers/cartons) mais rien n'a été acté le jour de la réunion à Pange.

La séance est levée à 21h40.

M. le Maire
Michel URBAN



Michel Urban

Secrétaire de séance
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY